

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 25 mai 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs 2017 d'hébergement des animaux pour l'animalerie centrale commune de la Faculté de Pharmacie sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la Faculté de Pharmacie et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 16 février 2017


Pierre MUTZENHARDT


Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

2 8 FEV. 2017

Université de Lorraine
FACULTE DE PHARMACIE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU 24 NOVEMBRE 2016

Le Conseil de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Lorraine s'est réuni le jeudi 24 novembre 2016 à 13h30, salle des Actes, 5, rue Albert Lebrun à Nancy, sous la présidence de Madame Francine Paulus, Doyen de la Faculté.


Extrait de l'Ordre du Jour :

3 Modification des tarifs d'hébergement des animaux dans l'animalerie centrale commune de la faculté de pharmacie

Tarifs (TTC) au 1 ^{er} janvier 2017 (journalier unitaire)		
Proposition d'augmentation	+ 5%/tarifs 2016 en vigueur	+ 5 %/tarifs 2016 en vigueur
	Entretien quotidien	Enlèvement des cadavres
Rats	0,271 €	1,79 €
Souris	0,196 €	0,117 €
Elevage souris « OGM ou GA »	0,761 €	0,117 €*

*= même coût d'enlèvement que les souris non « OGM »

- **Résultat du vote : ☑ Adopté à l'unanimité**


Francine PAULUS
Doyen

Approuvé en conseil de collégium santé,
le 12/10/11/2016,
Pierre BRAVETTI
Directeur
du Collégium santé